



**PROCES VERBAL de la réunion du Conseil
Municipal du mardi 24 février 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 16 février 2026, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le 24 février 2026 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Luc NGUYEN, Maire

PRÉSENTS : FOURCAUD Quentin, NGUYEN Luc, THOLLET Philippe, POUILLEY Yannick, FRAVAL Deborah, FAGAY Anne-Marie, FONTENIER Benoît, HUCHARD Nathalie,

PROCURATION : ALABALL Marjorie à THOLLET Philippe, FORST Michel à NGUYEN Luc, LECRAZ Axel à HUCHARD Nathalie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Deborah FRAVAL

Ouverture de séance à 20h00

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2025

2 – 2026-001 Vote des taxes 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taxes pour 2026 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.6 % part communale et 15.9 % par départementale soit un taux global de 37.50%
- Taxe foncière sur le non bâti : 52.84%
- Taxe d'habitation : 10%
- Taxe d'aménagement : 5%

Nathalie HUCHARD précise la constance des taxes depuis au moins-

L'augmentation de la taxe sur le bâti est uniquement due à un transfert en 2021 d'une part départementale pour 15,90% pour compenser la suppression de la taxe foncière du bâti pour les résidences principales La part communale reste égale à celle de 2019.

. L'augmentation de la taxe foncière constatée par chacun d'entre nous, est la conséquence de l'augmentation de la valeur locative du bien qui est déterminée par les services du cadastre.

On passe au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

3 – 2026-002 Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Nathalie HUCHARD explique le contenu du CFU mis en place depuis l'année 2024 et fait lecture de la délibération devant le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Dizimieu ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Dizimieu (annexe en pièce jointe)

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL à 10 voix pour, Monsieur le maire n'ayant pas

pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Dizimieu
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – 2026-003 Affectation du résultat 2025

Suite à l'explication du compte de résultat par Nathalie HUCHARD et notamment la part des charges du personnel qui représente 50% du fonctionnement de la commune, Monsieur le maire fait lecture de la délibération. Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

- Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- Constatant que le CFU, section fonctionnement fait apparaître un excédent d'exploitation de 155 305.48 € avec report,
- Constatant que le CFU, section investissement fait apparaître un excédent de 151 037.27 € avec report,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent d'investissement de 151 037.27€ reporté dans son intégralité en investissement au R 001
- Excédent de fonctionnement de : 105 305.48 € en recettes d'investissement au R 1068
- Excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au R 002 : 50 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

5 – 2026-004 Budget Primitif 2026

Après présentation par Madame HUCHARD, 1^{ère} adjointe aux finances, le Budget Primitif 2026 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 690 561 dont 10 972 € vers la section d'investissement

Recettes : 690 561 € dont 50 000 € d'excédent de fonctionnement

Section d'investissement :

Dépenses : 403 267.50 €

Recettes : 403 267.50 € dont 151 037.27€ d'excédent d'investissement et de 105 305,48 € de report d'excédent de fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2026

Tour de table

Nathalie HUCHARD fait un point de la trésorerie suite aux travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie dans le cadre de la Loi sur l'accessibilité d'un établissement recevant du public

COUT GLOBAL DES TRAVAUX	1 043 659 € TTC
Montant HT	869 716 € HT
TVA	177 943 €

FCTVA	171 202 €
Subventions reçues	659 302 €
Part de la commune	213 155 €
Trésorerie 01/01/2020	497 049 €

Trésorerie 31/12/2025	310 953 €
Trésorerie après reversement total de la FCTVA	462 377 €

Reversement de la FCTVA au 1/01/2026 : 117 516 €
1/01/2027 : 32 690 €
1/01/2028 : 1 119 €

Elle profite de ce tour de table pour remercier la secrétaire générale pour son travail tout au long de l'année qui a permis de certifier les comptes de la commune avec ceux de la DGFIP sans correction au préalable.

Benoît FONTENIER fait part de la stabilité du personnel de l'école. Après quelques années un peu difficile, l'ambiance est devenue sereine. Des travaux sont en cours et d'autres finalisés :

- Pincettes doigt aux portes pour sécuriser les enfants,
- Porte d'entrée réparée,
- Des cloisons vont être posées afin de créer des séparations dans les toilettes des enfants.

Deborah FRAVAL informe le Conseil Municipal de la fin de mise en place des composts. Des sacs de broyage sont stockés au Local Technique. Du matériel va être acheté afin de faciliter l'entretien régulier des bacs à compost.

Quentin FOURCAUD signale que suite aux pluies importantes des trous se sont formés sur les chemins communaux. Certains ont été rebouchés par le service technique. Une partie doit être rebouchée par la commune de Crémieu. En effet, une convention a été signée entre la commune de Dizimieu et Crémieu qui relate le partage des travaux.

Yannick POUILLEY fait savoir qu'un portail a été installé à l'étang. Les leds de signalisation de passages piétons sont en cours de pose.

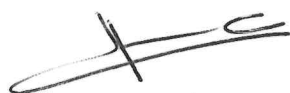
Le Camion de Pizza s'est installé au hameau de Blied et le retour est positif.

Les travaux aux emplacements des poubelles avancent bien, de l'enduit et des couvertines finaliseront ces travaux

Début mars un élagage en hauteur sera fait sur les parties trop ombragées notamment rue des Léchères. La fontaine de Peyrieu coule, la tuyauterie va être remplacée par une tuyauterie en cuivre.

Anne-Marie FAGAY informe du changement de la présidente du club de l'amitié. Madame LAURENT passe le témoin à Madame CHEIZE.

Fin de séance à 20h37


NATHALIE NUCHARD

Le Maire,

Le Maire